

23-DD-0166

Décision Directe
Par délégation du Conseil
de la Métropole européenne de Lille

**MUSEE DE LA BATAILLE DE FROMELLES - MISE A JOUR DE LA GRILLE
TARIFAIRE DES PRODUITS EN VENTE A LA BOUTIQUE DU MUSEE**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°22-C-0068 du 29 avril 2022 modifiée par la délibération n°22-C-0362 du 16 décembre 2022, portant délégation des attributions du conseil au Président du Conseil communautaire et autorisant leur délégation de signature à Mmes et MM. les Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ainsi qu'aux membres de la direction générale ;

Vu l'arrêté n° 22-A-0465 du 20 décembre 2022 portant délégation de fonctions aux membres de l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 22-A-0466 du 20 décembre 2022 portant délégation de signature des attributions du conseil, déléguées au Président du Conseil communautaire, à Mmes et MM. les Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 22-A-0467 du 20 décembre 2022 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Vu la délibération n° 17 C 0005 du Conseil métropolitain du 5 janvier 2017 reconnaissant le musée de la Bataille de Fromelles d'intérêt métropolitain ;

Considérant que la vente de nouveaux produits au sein de la boutique du musée de la Bataille de Fromelles nécessite de fixer le prix de ces produits ; que, par ailleurs, le prix de plusieurs produits en vente dans la boutique doit être modifié ;

Considérant qu'il convient par conséquent de mettre à jour la grille tarifaire des produits en vente à la boutique du musée ;

Décision directe
Par délégation du Conseil

DÉCIDE

Article 1. De fixer le prix des nouveaux produits en vente au musée de la Bataille de Fromelles conformément à la grille tarifaire ci-annexée ;

Article 2. De modifier le prix de produits en vente dans la boutique du musée de la Bataille de Fromelles conformément à la grille tarifaire ci-annexée ;

Article 3. D'imputer les recettes aux crédits inscrits au budget général en section de fonctionnement ;

Article 4. La présente décision, transcrite au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 5. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

GRILLE TARIFAIRE

- décision directe mars 2023 -

Ref	Articles	Prix de vente public TTC applicable après décision directe	Intitulés	État
1	LIBRAIRIE	3,50 €	Tu seras un homme mon fils	nouveauté
2		8,90 €	Au revoir là-haut	nouveauté
3		9,50 €	C'est quoi les Fake News ?	nouveauté
4		4,90 €	P'tit doc autocollants le rugby	nouveauté
5		20,00 €	14-18-Le sport sort des tranchées	nouveauté
6		18,00 €	Dans la mêlée des tranchées	nouveauté
7		29,95 €	L'Armée australienne en guerre	nouveauté
8	SOUVENIR	7,00 €	Petit coquelicot sur tige en céramique	changement de prix
9		9,00 €	Moyen coquelicot sur tige en céramique	changement de prix
10		7,00 €	Petit bleuet sur tige en céramique	changement de prix
11		9,00 €	Moyen bleuet sur tige en céramique	changement de prix
12		24,00 €	Coquelicot céramique sur casque Brodie	nouveauté